

La Déclaration de Genève sur la violence armée et le développement

La violence armée détruit vies et moyens de subsistance, alimente l'insécurité, la crainte et la terreur, et a un impact profondément néfaste sur le développement humain. Qu'il s'agisse de situations de conflit ou de criminalité, elle impose des coûts exorbitants aux Etats, aux communautés et aux individus.

La violence armée conduit à la fermeture d'écoles, vide les marchés, détruit les familles, entrave le bon fonctionnement des infrastructures de santé; elle affaiblit l'Etat de droit et empêche l'aide humanitaire d'atteindre les populations en détresse. La violence armée tue chaque année, directement et indirectement, des centaines de milliers de personnes et en blesse un nombre incalculable, souvent de façon irrémédiable. Elle met en péril de manière permanente le respect des droits humains.

Vivre à l'abri de la violence armée est un besoin humain fondamental. C'est une condition préalable au développement humain, à la dignité et au bien-être. Les gouvernements ont ainsi la responsabilité centrale d'assurer la sécurité humaine de leurs citoyens.

Dans le Document Final du Sommet Mondial de 2005, les dirigeants du monde entier ont reconnu que la paix, la sécurité, le développement et les droits humains sont étroitement liés et qu'ils se renforcent mutuellement. Ils ont mis en avant le droit de chacun de vivre dans la dignité, à l'abri de la peur et du besoin.

La communauté internationale a reconnu que la violence armée et les conflits entravent la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, et que la prévention et la résolution des conflits, la réduction de la violence, le respect des droits humains, la bonne gouvernance et la construction de la paix sont des éléments-clés pour réduire la pauvreté, promouvoir la croissance économique et améliorer les conditions de vie des individus.

La Commission de consolidation de la paix, en établissant un lien institutionnel entre sécurité et développement, favorisera une approche intégrée à la construction de la paix après les conflits, et jouera un rôle central pour appréhender le problème de la violence armée.

Reconnaisant ces réalités, Nous, Ministres et représentants de 42 pays, provenant de toutes les régions du monde, nous sommes réunis à Genève et avons décidé de promouvoir une sécurité durable et une culture de paix, en agissant pour réduire la violence armée et son impact néfaste sur le développement socio-économique et humain.

Nous renforcerons nos efforts pour intégrer les programmes de réduction de la violence armée et de prévention des conflits dans les cadres de développement nationaux, régionaux et multilatéraux, dans les institutions et stratégies ainsi que dans toute initiative ayant trait à l'aide humanitaire, à l'aide d'urgence et à la gestion des crises.

Nous travaillerons de manière individuelle et collective, au niveau national, régional et multilatéral, à l'élaboration de mesures pratiques visant à:

- promouvoir la prévention des conflits, les efforts de résolution et de réconciliation, et soutenir la consolidation de la paix et le travail de reconstruction après les conflits,
- endiguer la prolifération, le trafic illégal et l'utilisation illicite des armes légères et de petit calibre, ainsi que des munitions, et parvenir à une réduction effective des armes, à des programmes de désarmement, de démobilisation et de réinsertion après les conflits, à un contrôle des armes légères, comprenant les transferts d'armes et le courtage illicite,
- soutenir le respect total des droits humains, promouvoir le règlement pacifique des différends fondé sur la justice et l'Etat de droit, et œuvrer pour combattre l'impunité,
- encourager le développement d'institutions de sécurité publique efficaces et responsables,
- promouvoir une approche globale des questions liées à la réduction de la violence armée qui reconnaisse les situations, besoins et ressources différents des femmes et des hommes, des filles et des garçons, comme indiqué dans les dispositions des résolutions 1325 et 1612 du Conseil de Sécurité des Nations Unies,
- s'assurer que les initiatives de prévention et de réduction de la violence armée ciblent les facteurs spécifiques et les groupes à risque, et soient liées à des programmes qui fournissent aux individus et aux communautés des moyens de subsister autrement que par la violence.

Nous nous attacherons à renforcer notre action en faveur d'une prise en compte efficace, à la fois de l'offre et de la demande en armes légères et de petit calibre. Cela inclut la mise en œuvre intégrale des instruments existants, en particulier le Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, et la promotion du développement de nouveaux instruments internationaux, y compris ceux juridiquement contraignants.

Nous nous engageons à mettre à disposition les ressources financières, techniques et humaines nécessaires pour répondre au problème de la violence armée, dans un esprit de coopération, d'intégration et de coordination, en travaillant à la promotion de cet engagement, entre autres, au sein des Nations Unies, avec l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques, ainsi qu'avec d'autres organisations appropriées.

Nous soutiendrons des initiatives visant à mesurer les coûts humains, sociaux et économiques de la violence armée, à mieux cerner les divers risques et vulnérabilités, à évaluer l'efficacité des programmes de réduction de la violence armée, et à rendre publiques les informations sur les bonnes pratiques. Nous travaillerons en partenariat avec les Etats et les populations concernés, ainsi qu'avec la communauté des donateurs, pour promouvoir des solutions, y compris le renforcement des capacités, aux niveaux local, national, régional et international.

Nous mettrons tout en œuvre pour aboutir, à l'horizon 2015, à une réduction quantifiable du fléau mondial de la violence armée et à des améliorations tangibles de la sécurité humaine dans le monde entier.

Nous collaborerons avec les acteurs des domaines du développement, de la construction de la paix et de la sécurité, de la santé publique, de l'aide humanitaire, des droits humains et de la justice pénale et, reconnaissant le rôle important que la société civile doit jouer dans la réduction

de la violence armée, soutiendrons des partenariats dynamiques entre gouvernements, organisations internationales et société civile.

Nous présenterons cette Déclaration à la prochaine conférence d'examen des Nations Unies sur le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects.

Nous nous engageons à poursuivre cette initiative dans tous les fora appropriés et à nous réunir à nouveau, au plus tard en 2008, afin d'évaluer nos progrès dans la réalisation de ces objectifs.

Genève, le 7 juin 2006

Afghanistan	Japon
Afrique du Sud	Jordanie
Allemagne	Kenya
Australie	Liban
Autriche	Liberia
Brésil	Mali
Bulgarie	Maroc
Canada	Mexique
Chili	Mozambique
Corée, République de	Nigeria
Costa Rica	Norvège
El Salvador	Nouvelle Zélande
Finlande	Papouasie Nouvelle Guinée
France	Pays-Bas
Ghana	Royaume Uni
Grèce	Sénégal
Guatemala	Slovénie
Honduras	Suède
Indonésie	Suisse
Irlande	Timor-Leste
Jamaïque	Thaïlande

Genève, le 7 juin 2006

Depuis le 7 juin 2006, d'autres Etats ont également adopté la Déclaration de Genève. Il s'agit de:

Angola	Malawi
Argentine	Malaisie
Bangladesh	Maurice
Bénin	Mongolie
Bosnie-Herzégovine	Nauru
Brunei	Népal
Burkina Faso	Niger
Burundi	Ouganda
Cameroun	Ouzbékistan
Côte d'Ivoire	Palaos
Équateur	Paname
Espagne	Pérou
Ethiopie	Philippines
Fidji	Portugal
Hongrie	Qatar
Îles Salomon	République démocratique du Congo
Islande	République de Vanuatu
Italie	République Dominicaine
Kazakhstan	République populaire démocratique de Corée
Kirghizistan	Roumanie
Lesotho	Rwanda
Libye	Saint-Siège
Madagascar	Samoa

Sierra Leone

Soudan

Tadjikistan

Zambie

Zimbabwe